

## LES FONDAMENTAUX DE NOTRE DEMARCHE D'ACHATS RESPONSABLES

La Vie Claire est l'entreprise pionnière de la distribution bio en France. Son origine remonte à 1946 avec la création de la revue La Vie Claire par Henri-Charles Geffroy, un humaniste qui consacra sa vie à communiquer sur les bienfaits d'une alimentation qui prend soin de la santé des Hommes. Sa volonté reste dans l'ADN de La Vie Claire, qui s'engage pour défendre l'idée d'un monde vivant durable et harmonieux.

Notre volonté depuis plus de 70 ans : rendre accessible au plus grand nombre une alimentation bio, saine et respectueuse de la nature.

L'objectif étant de réconcilier la santé de l'Homme et celle de la Terre, La Vie Claire écrit sa nouvelle raison d'être : « **Donner à chacun le goût de mieux consommer, pour prendre soin des Hommes et de la Terre.** »

Notre engagement social et environnemental se matérialise par une stratégie RSE<sup>1</sup> et par une labellisation Bioentreprisedurable® depuis 2016. Nous avons structuré notre modèle d'achat autour de 2 axes majeurs :

- Concilier la juste rémunération de nos fournisseurs partenaires et l'accessibilité à une alimentation saine et savoureuse pour le plus grand nombre
- S'investir pour réduire notre impact environnemental au minimum, défendre la biodiversité et le bien-être animal.

Nous tenons à intégrer le concept de durabilité dans les critères d'achat traditionnels : qualité produit, coût et qualité de service.

Notre volonté est de concilier l'achat aux enjeux du développement durable et de partager nos valeurs avec nos fournisseurs. Nous avons également formalisé un code de conduite, cadre commun pour nos acheteurs et nos fournisseurs.

Notre charte des achats responsables décrit :

- I. Nos engagements en matière d'achats responsables
- II. Les engagements que nous attendons de nos fournisseurs

pour avancer ensemble vers un monde du vivant durable.



<sup>1</sup> RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

## I - NOS ENGAGEMENTS EN MATIERE D'ACHATS RESPONSABLES

Tous les collaborateurs de La Vie Claire et plus particulièrement son service achats s'engagent à respecter cette charte dans le quotidien de ses missions. Cette charte s'applique à toute forme d'achat quel que soit le prestataire. Elle sera révisée régulièrement et à minima tous les 3 ans.

### 1. Nos engagements sociaux

#### 1.1. Réglementation et liberté

La Vie Claire respecte les droits de l'Homme, la réglementation européenne et la loi française, notamment en matière de droit du travail.

La Vie Claire s'engage contre toute forme de discrimination. Elle garantit l'égalité de traitement et des chances pour ses salariés.

Nous promovons l'insertion des personnes en situation de handicap et collaborons avec des ESAT<sup>2</sup>.

Nous respectons la liberté d'association<sup>3</sup> et le droit d'organisation et de négociation collective comme défini dans les conventions fondamentales 87 et 98 de l'OIT<sup>4</sup>.

#### 1.2. Santé et sécurité

Une politique claire en matière de santé et de sécurité au travail est accessible à tous les salariés. Elle respecte la dignité et garantit un milieu de travail sûr et sain.

#### 1.3. Promotion d'une consommation responsable

Nous encourageons la consommation responsable et nous nous engageons à fournir à nos consommateurs des données claires sur le produit, ses caractéristiques et son prix.

### 2. Nos engagements sociétaux

#### 2.1. Ethique

##### ➤ Indépendance et conflit d'intérêts

Les collaborateurs de La Vie Claire ne sont pas autorisés à accepter des cadeaux ou avantages hormis des cadeaux d'une valeur suffisamment faible pour être considérés comme symboliques. Ils ne sont donc pas autorisés à donner leur adresse personnelle aux fournisseurs.

Aucune gratification financière ou en nature ne peut être donnée en vue d'obtenir un avantage ou ne peut être reçue pour favoriser une entreprise ou une personne.

Nous faisons preuve de discernement afin que nos activités et intérêts personnels n'entrent pas en conflit avec ceux de La Vie Claire.

---

<sup>2</sup> ESAT : Etablissements ou services d'aide par le travail.

<sup>3</sup> « La liberté d'association signifie que les travailleurs et les employeurs peuvent constituer des organisations de leur choix, adhérer à de telles organisations et les gérer sans ingérence de l'Etat ou de qui que ce soit ». LES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL, 2003, p.9

<sup>4</sup> OIT : Organisation internationale du travail. Conventions 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948 et Convention 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective de 1949.

➤ Lutte contre la corruption

La Vie Claire s'engage à condamner et à agir contre la corruption sous toutes ses formes, notamment en respectant les obligations qui lui sont imposées par toute disposition légale ou réglementaire nationale et/ou européenne relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La Vie Claire prohibe fermement toute forme de corruption dans ses relations avec ses partenaires commerciaux et institutionnels, et avec l'administration.

➤ Fraude produit

Nous luttons contre la fraude en réalisant des analyses sur nos produits à risque.

➤ Transparence des informations

La transparence des informations pour garantir la loyauté de nos pratiques de commercialisation et d'information est indispensable pour nos pratiques d'achats.

➤ Concurrence et égalité

Nous mettons en concurrence nos fournisseurs sur les mêmes critères lors de nos appels d'offres. Ces critères tiennent compte de la qualité du produit, du coût, de la qualité de service et de la durabilité. Nous respectons nos fournisseurs et les traitons honnêtement. Dans la sélection de nos fournisseurs, nous sommes impartiaux et équitables.

➤ Sensibilisation

La Vie Claire sensibilise ses équipes aux achats responsables. Chaque nouveau collaborateur prend connaissance de cette charte dans son dossier d'intégration.

Le nouvel acheteur est sensibilisé aux achats responsables par son service. Il doit prendre connaissance et signer cette charte. Des rappels et autres sensibilisations sont réalisés par le service RSE.

## **2.2. Economie**

➤ Economie locale

Promouvoir l'économie locale est un puissant moyen de favoriser un développement économique durable. Un fournisseur local chez La Vie Claire doit se situer dans un rayon de 100 km autour du magasin, pour un réel ancrage territorial et une stimulation de l'économie locale. Les produits doivent être issus de PME ayant une approche RSE dynamique et engagée. La production et la transformation doivent être locales. Les produits doivent être exclusivement distribués sur le réseau bio et livrés directement en magasin.

Pour les fruits et légumes, nous travaillons en priorité avec les bassins de production les plus proches de la plateforme logistique.

➤ Partenariats durables

La Vie Claire privilégie des relations de partenariat durables avec ses fournisseurs, afin d'assurer un développement mutuel d'activité et une pérennité de la filière biologique. La Vie Claire base les relations avec ses partenaires sur la confiance, la transparence et l'intégrité.

Depuis plus de 10 ans, nos achats de fruits et légumes se font en priorité en Auvergne-Rhône-Alpes. Le tissu économique régional est alors dynamisé et les rencontres régulières avec nos producteurs sont facilitées.

➤ Origine de nos produits

Nous souhaitons ainsi continuer le travail que nous menons depuis plusieurs années, à savoir donner la priorité au savoir-faire de l'agriculture française.

Nous privilégions les ingrédients d'origine française sauf si indisponibilité en France.

➤ Un prix juste

La Vie Claire veille à rémunérer ses partenaires au juste prix pour assurer la pérennité de la filière.

➤ Risque de dépendance

La Vie Claire est vigilante au risque de dépendance avec ses partenaires, l'objectif est de leur assurer une activité saine et durable.

### 3. Nos engagements environnementaux

#### 3.1. Agriculture biologique

Nous soutenons l'agriculture biologique française et la fabrication de produits bio en France. Nous considérons que cette agriculture est la plus adaptée aux enjeux de changement climatique et de biodiversité. Nous limitons ainsi la pollution des terres.

Nous proposons tous nos produits en bio (sauf les non certifiables).

Nous accompagnons également des producteurs en conversion afin de valoriser au juste prix le fruit de leur production.

#### 3.2. Biodiversité

Des exigences pour le respect de la biodiversité sont présentes dans nos cahiers de charges et font partie de nos engagements RSE.

#### 3.3. Produits

➤ Typologie de produits

La santé au travers de l'alimentation fait partie de notre raison d'être, c'est pourquoi notre pôle qualité travaille sur l'alimentation durable et saine. La nutrition fait partie intégrante du référencement, et est présentée dans le cahier des charges La Vie Claire.

➤ Soin santé bien-être

La Vie Claire développe des gammes de produits aux formules les plus courtes possibles avec des partenaires fabricants engagés pour le respect de l'environnement. Nous utilisons un maximum d'actifs français, voire régionaux.

La Vie Claire privilégie la mise en œuvre de co-produits dans le développement de ses formules cosmétiques et participe à la valorisation des déchets agricoles.

## ➤ Éco-conception

Nous analysons les emballages de nos produits à marque La Vie Claire afin de proposer aux consommateurs des produits aux emballages optimisés. Nous disposons d'un outil d'analyse du cycle de vie. La réduction des emballages et l'écoconception font aussi partie de nos engagements, et sont intégrées à notre cahier des charges.

## ➤ Bien-être animal

En tant que distributeur de produits biologiques, nous sélectionnons des fournisseurs qui œuvrent en faveur du bien-être animal.

### **3.4. La gestion des déchets**

#### ➤ Siège et entrepôt

Nous recyclons les déchets générés au sein de notre entrepôt et de notre siège (plastique/papier/carton/bois/néons/piles et autres).

Nous travaillons avec un collecteur de mégots de cigarette et nous disposons d'une benne à vêtements. Concernant nos appareils informatiques, ils sont collectés et recyclés par une entreprise partenaire.

#### ➤ Gaspillage alimentaire

Notre lutte contre le gaspillage alimentaire passe d'abord par une gestion efficace des stocks de l'entrepôt. Nous le limitons également en faisant des dons à diverses associations et banques alimentaires et en proposant des paniers antigaspi à nos clients en magasin.

#### ➤ Papiers

La Vie Claire s'engage dans la réduction du papier. C'est pourquoi nous privilégions la communication digitale et développons des PLV<sup>5</sup> réutilisables en magasin. Nous avons décidé d'arrêter la distribution de tracts papiers en boîte aux lettres et en magasin.

La quantité d'achats de papier d'impression est réduite grâce à la mise en place de copieurs avec un système de badge individuel.

### **3.5. La gestion des ressources énergétiques et la lutte contre le réchauffement climatique**

Nous suivons les consommations d'énergie de nos magasins, de notre entrepôt et de nos voitures de fonction. Nous utilisons 100% d'énergie renouvelable dans tous nos magasins intégrés, notre siège et dans notre entrepôt principal. Notre site logistique est certifié HQE<sup>6</sup> et BBC<sup>7</sup> et sa toiture dispose de panneaux photovoltaïques.

Notre lutte contre le réchauffement climatique se matérialise par la réalisation d'un bilan carbone scopes 1, 2 et 3. Les résultats nous permettent de construire un plan d'action pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans les années à venir.

### **3.6. Achats de matériel/équipements**

Nous encourageons l'achat de matériel reconditionné et souhaitons le développer dans les années à venir.

---

<sup>5</sup> PLV : Publicité sur le lieu de vente

<sup>6</sup> HQE : Haute qualité environnementale

<sup>7</sup> BBC : Bâtiment basse consommation d'énergie

Nous mettons à disposition de nos collaborateurs une flotte de véhicules hybrides.

Dans nos magasins, nous privilégions la réutilisation du mobilier de bureau et d'ameublement des magasins. Notre dernier concept de magasin est pensé pour réduire notre impact environnemental avec des éclairages basse consommation, du bois français PEFC, des peintures dépolluantes et des réfrigérateurs CO<sub>2</sub>.

## II - LES ENGAGEMENTS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE D'ACHATS RESPONSABLES

Nous sommes conscients qu'un monde du vivant durable demande des engagements collectifs et une synergie avec nos fournisseurs. Notre intention est de favoriser l'échange des bonnes pratiques. La Vie Claire invite ses fournisseurs à adhérer à cette charte pour qu'ensemble nous prenions soin de la santé des Hommes et de la Terre.

### 1. Exigences sociales

#### 1.1. Réglementation et liberté

Nous exigeons de nos fournisseurs le respect des droits de l'Homme et de la réglementation des pays dans lesquels ils sont présents. Ces exigences réglementaires et éthiques sont détaillées dans notre [Code de Conduite](#), accessible sur notre site Internet.

Nous demandons à nos fournisseurs de lutter contre toutes formes discriminations. Nous encourageons notamment nos fournisseurs à promouvoir l'insertion des personnes en situation de handicap.

#### 1.2. Santé et sécurité

Nous demandons à nos fournisseurs d'établir une politique de santé et sécurité au travail. En cas de détection d'un risque ou d'un d'accident, l'accès aux soins devra être assuré et une politique d'analyse et de prévention devra être mise en œuvre.

#### 1.3. Economie locale

Nous encourageons nos fournisseurs à s'approvisionner localement et à s'ancrer sur leur territoire. Prioriser les savoir-faire locaux permet de conserver un tissu économique qui encourage les initiatives locales.

### 2. Exigences sociétales

#### 2.1. Ethique

Les exigences relatives à l'éthique des affaires sont contenues dans notre [Code de conduite](#). La Vie Claire encourage les pratiques loyales en matière de commercialisation et d'information.

#### 2.2. Economie

Nous invitons nos fournisseurs à diversifier leur clientèle afin de limiter leurs risques de dépendance.

### 3. Exigences environnementales

#### 3.1. L'agriculture biologique

Nous invitons nos fournisseurs à promouvoir la production biologique, de saison et locale.

### **3.2. La biodiversité et la déforestation**

Nous sommes alliés dans la protection de la biodiversité et dans la lutte contre la déforestation. C'est pourquoi il est indispensable d'être attentifs aux actions ou pratiques qui pourraient leur porter atteinte. La Vie Claire encourage ses fournisseurs à réaliser des diagnostics de biodiversité sur leur site.

### **3.3. Produits**

#### ➤ Recette et formulation

Nos fournisseurs s'impliquent dans le développement de produits pour atteindre la qualité optimale. Nous invitons nos fournisseurs à mettre en œuvre des co-produits, notamment pour nos gammes soin, santé et bien-être.

#### ➤ Bien-être animal

Nos fournisseurs respectent les exigences sur le bien-être animal du cahier de charges bio. La Vie Claire apprécie le partage de bonnes pratiques mises en place par ses fournisseurs.

#### ➤ Eco-conception/Emballages

Nous demandons à nos fournisseurs de travailler sur l'éco-conception des produits et emballages. La Vie Claire privilégie les fournisseurs qui développent des produits dans des emballages réutilisables/réemployables/rechargeables.

### **3.4. La gestion des déchets**

#### ➤ Industriels

La Vie Claire incite ses fournisseurs à favoriser la gestion responsable des déchets pour éviter le gaspillage, réduire les pertes et à trier les déchets à valoriser.

#### ➤ Gaspillage alimentaire

Nos fournisseurs s'engagent à gérer efficacement leurs stocks pour réduire le gaspillage alimentaire, ainsi qu'à souscrire des partenariats pour faciliter les dons alimentaires.

### **3.5. La gestion des ressources**

La Vie Claire incite ses fournisseurs à suivre leurs consommations d'énergie et d'eau afin de mieux les maîtriser et les réduire. Nous favorisons l'utilisation de ressources durables, par exemple en souscrivant à un contrat d'énergie renouvelable.

Lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments, nous recommandons de s'aligner à une norme mesurant la performance environnementale ou énergétique du site.

Nous suggérons d'établir un bilan carbone global et un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## **4. Accompagnement et suivi**

La Vie Claire invite ses fournisseurs à partager leurs enjeux RSE et les actions réalisées en faveur du développement durable. La Vie Claire partagera ses avancées en RSE avec ses fournisseurs.

[Vous pouvez consulter notre rapport annuel RSE sur notre site Internet \(cliquez ici\).](#)

La charte d'achat responsable de La Vie Claire repose sur des relations durables et équilibrées, favorisant la confiance et l'amélioration mutuelle.



A partir 2024, des audits fournisseurs seront réalisés. C'est une opportunité pour partager des bonnes pratiques et progresser ensemble. La grille d'audit inclura des critères RSE. En cas de non-conformité, un plan d'action devra être mis en œuvre.

Fait à Grigny le 13/12/2023.

*Christelle* LE HIR

*Vincent* RUIZ

*Marjorie* FAVRE

Présidente du Directoire

Direction de l'Offre

Direction Qualité et RSE